

Compte rendu de la CAP B des 13 et 14 février 2012

Affectations hors métropole

La CAP du 13 février a examiné les appels de candidatures pour les affectations hors métropole au 1^{er} avril 2012. Selon les règles mises en œuvre, les candidats sont départagés en fonction de leur ancienneté administrative.

Pour chaque poste proposé, un candidat a été retenu en liste principale et le suivant en liste complémentaire, au cas où le premier agent ne remplirait pas les conditions médicales requises.

Algérie : un poste et 24 candidats (de CP 10^{ème} échelon à C2 2^{ème} échelon).

L'agent retenu en liste principale est CP 10^{ème} échelon du 01/12/11 et celui en liste complémentaire un CP 9^{ème} éch du 06/01/11.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : Administration - CGT - FO

Contre : Union SNUI-SUD - CFDT

Sénégal : un poste et 27 candidats (de CP 10^{ème} échelon à C2 3^{ème} échelon).

L'agent retenu en liste principale est CP 9^{ème} échelon du 16/01/09 et celui en liste complémentaire un CP 9^{ème} éch du 01/09/11.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : Administration - CGT - FO

Contre : Union SNUI-SUD - CFDT

Polynésie Française : un poste et 59 candidats (de CP 10^{ème} échelon à C2 3^{ème} échelon).

L'agent en 1^{ère} position sur la liste a annulé sa demande juste avant la CAPN.

Le suivant dans le classement, retenu en liste principale, est CP 10^{ème} échelon du 01/09/10 et celui en liste complémentaire un CP 10^{ème} éch du 12/11/10.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : Administration - CGT

Abstention : Union SNUI-SUD

Contre : FO - CFDT

Montreuil, le 27 mars 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

Les élus CGT ont voté pour ces affectations, parce qu'effectuées dans le respect des règles définies en groupe de travail sur la base des propositions portées par la CGT.

Ils ont cependant exigé que pour les prochaines affectations, toutes les informations nécessaires sur les candidatures soient communiquées aux élus avant la CAP.

Accueil en détachement

L'accueil en détachement d'un cadre B, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur actuellement en fonction dans une sous préfecture a été proposé à la CAP, pour occuper un emploi de contrôleur dans la filière gestion publique du SIP d'Annemasse (Haute Savoie).

La CGT exige l'application du statut particulier des contrôleurs des finances publiques, applicable depuis le 1^{er} septembre 2011 et prévoyant pour tous les agents arrivant en détachement la participation à un cycle de formation d'adaptation avant la prise de leur poste.

Malgré cette demande, la DG n'a encore rien prévu pour l'organisation de cette formation d'adaptation.

Bien que ce poste soit vacant et non demandé, que la Haute Savoie soit en sous effectif de cadre B, **les élus CGT se sont abstenus sur cette proposition**, au motif du non respect des dispositions statutaires en matière de formation initiale.

RÉSULTAT DU VOTE :

Pour : Administration - FO

*Abstention : **CGT** - CFDT*

Contre : Union SNUI-SUD

Recours de notation

Lors de cette CAP, 16 recours sur la notation 2011 ont été examinés.

Suite aux interventions des élus :

- ▶ 3 dossiers notés +0.01 sont relevés à +0.02
- ▶ 4 dossiers notés +0,02 sont relevés à +0,06
- ▶ A noter également :
- ▶ des croix relevées à « excellent » pour 1 dossier.
- ▶ 1 avis relevé à « très favorable » pour l'accès au corps supérieur.
- ▶ la suppression d'une mention relative au handicap de l'agent dans 1 appréciation.

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité, notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté « contre ».

RÉSULTAT DES VOTES :

CGT :	POUR : 6	CONTRE : 10	ABSTENTION : 0
FO :	POUR : 6	CONTRE : 9	ABSTENTION : 1
CFDT :	POUR : 0	CONTRE : 10	ABSTENTION : 6
UNION SNUI-SUD :	POUR : 6	CONTRE : 10	ABSTENTION : 0
ADMINISTRATION :	POUR : 16		

Pour 2 variations de + 0,06, un mois a été prélevé sur le contingent de la direction locale. Cela représente donc un total de 9 mois utilisés sur la réserve nationale.

A l'issue des travaux et pour les autres recours 2011, il restera 32 mois à attribuer.

Au début de cette CAP, il restait en réserve 16 mois de la dotation 2011 et 25 mois prélevés sur la réserve nationale de 2012, soit un total de 41 mois. Cette réserve permettra de rectifier les notations 2011 de tous les agents ayant fait appel en national et pour les CAP qui se dérouleront jusqu'en juin prochain.

Compte tenu de la distribution aux notateurs des dotations 2012 et de la constitution des réserves pour les recours en CAPL de 2012, la pratique de la DG de « financer » une partie des recours nationaux par la réserve locale amputera d'autant les possibilités de satisfaire les recours en local pour ces mêmes directions.

La CGT aurait préféré que ces abondements soient prélevés sur les « cagnottes » constituées par les directions qui n'ont pas utilisé les réserves effectuées pour les CAPL de 2011.